

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération  
 PROVENCE ALPES  
 AGGLOMERATION**

**Année 2020  
 Séance du 29 juillet 2020**

**N° 40**

**Objet : Election des délégués de la conférence d'entente intercommunale avec la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BAUDOUX Marie Anne, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, OHELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
 DECROIX Hugo a donné pouvoir à CAMACHO Irène  
 PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
 POSTEL Chrystelle a donné pouvoir à BOITEUX Yoann  
 URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles  
 BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BONDIL Marc  
 MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
 PARIS Mireille, a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

BERTRAND Philippe  
 CHALVET Gilles  
 EYMARD Max  
 MAGAUD Nathalie  
 REYNAUD Patrice

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
 D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 31/07/2020**

[Application.acces.f.legifrance.com](http://Application.acces.f.legifrance.com)

99\_DE-004-20067437-20200729-40\_29072020

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch adhèrent au syndicat mixte des Monges. La modification statutaire de ce dernier acceptée par ses membres en décembre 2017 implique la gestion directe par les communautés de communes et d'agglomération de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence dont le périmètre se situe sur les territoires des deux EPCI.

Considérant qu'il est utile que les communautés de communes et d'agglomération puissent exercer ensemble la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, les deux EPCI susmentionnés ont décidé de conclure une convention d'Entente intercommunale sur la base des dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ladite convention d'Entente intercommunale a été signée en date du 28 septembre 2018 et a fait l'objet d'un avenant conclu en date du 7 janvier 2020 afin de prendre en compte l'extension du périmètre de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

L'Entente intercommunale a pour objet de mutualiser l'exercice de la compétence UNESCO Géoparc de Haute Provence entre la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

En matière d'investissement comme de fonctionnement, elle doit permettre d'optimiser la gestion, l'aménagement et la valorisation des sites, des parcours et des produits touristiques et culturels de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, en favorisant la cohérence entre les actions et en facilitant le portage administratif des opérations à l'échelle du territoire.

La convention prévoit, conformément au CGCT, la constitution d'une commission spéciale (conférence d'Entente) composée de 3 élus et 3 suppléants de chaque collectivité.

Les candidatures proposées sont :

**Titulaires :**      TEYSSIER Bernard  
                          CAZERES Benoit  
                          ESCLAPEZ Nathalie

**Suppléants :**      JOUVES Marc  
                          ACCIAI Bruno  
                          FIGUIERE Marie José

- Le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée
- Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 75

Nombre d'abstention : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée à l'envelope.com

99\_DE-004-200067437-20200728-40\_29072929

Nombre de voix contre : 1

Par 74 voix, sont élus pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de la conférence d'entente intercommunale avec la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence :

Titulaires : TEYSSIER Bernard  
CAZERES Benoit  
ESCLAPEZ Nathalie

Suppléants : JOUVES Marc  
ACCIAI Bruno  
FIGUIERE Marie José

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

[application.systech.legaldirect.com](http://application.systech.legaldirect.com)

90\_DE-004-200067437-20200729-40\_29072020

